

COMPTE RENDU DU CTL

DU 15 mai 2018

A l'ouverture de la séance du Comité Technique Local, la délégation CGT a lu la **déclaration liminaire** suivante :

Des mesures d'une extrême gravité menacent l'existence même de la DGFIP, de nos statuts et de nos droits :

- 20 000 suppressions d'emplois d'ici 2022 ;
- abandons massifs de missions et privatisations (prélèvement à la source, cadastre et service de publicité foncière, amendes, comptabilité OPH...) ;
- rétractation générale du réseau avec la fin de la séparation ordonnateur-comptable et la perspective de création d'agences comptables ;
- remise en cause des droits à mutation et de la promotion interne ;

mesures CAP 2022 (embauches sur statut précaire de droit privé, mobilité contrainte et plan de départs volontaires forcés).

Le prélèvement à la source privatise le recouvrement de l'impôt sur le revenu, menace l'existence des SIP et prépare la fusion CSG/IR, ce qui signifierait la fin du quotient familial et de la progressivité de l'impôt.

Tous les services, tous les agents sont concernés.

La direction départementale présente aujourd'hui un nouveau train de restructurations au titre de l'ASR 2019 :

- fusion des SIE de Nanterre-Rueil et Nanterre-Ville ;
- mise en place d'une trésorerie spécialisée des établissements publics de santé à Saint-Cloud ;
- transfert de l'activité SPL de Saint-Cloud à Rueil ;
- regroupement de la gestion comptable des EHPAD, actuellement répartie sur 9 trésoreries, sur une seule, celle d'Issy-les-Moulineaux ;
- fermeture de la Trésorerie de Neuilly-sur-Seine.

De plus Hauts-de-Seine Habitat vient d'annoncer son passage en comptabilité privée pour le 1er janvier prochain. 21 emplois sont concernés.

C'est encore une fois le réseau de proximité qui est menacé de disparition.

Le 22 mars les agents ont massivement fait grève. Depuis, dans toute la DGFIP les mobilisations et les grèves se multiplient dans les directions, autant de signes du rejet général de toutes ces mesures

La CGT réaffirme les revendications :

- l'arrêt des suppressions d'emplois, pourvoi des postes vacants ;
- l'arrêt des restructurations, fusions et fermetures de sites et de services ;
- le maintien de toutes les missions et respect de la séparation ordonnateur/comptable ;
- la défense de la promotion interne ;
- le maintien du statut général et de nos statuts particuliers, non aux nouvelles règles DG en matière de mutation ;
- l'abandon du prélèvement à la source (PAS) ;
- le retrait des projets destructeurs Action publique 2022.

La direction a déclaré n'avoir aucune information sur les conclusions du Comité Action publique 2022.

Les points suivants ont ensuite été examinés :

SIRHIUS restructuration des RH

L'essentiel de ce point était consacré à la restructuration des services RH des directions départementales au 1/9/2018. La DDFIP 92 sera rattachée au « centre de services des ressources humaines » (CSRH) d'Arras (Pas-de-Calais).

Les agents du service RH exerçant des missions transférées au CSRH « bénéficieront des garanties habituelles en matière de réorganisation de services à savoir le maintien de leur affectation nationale et la « garantie de maintien sur leur commune ». 11 emplois B et C actuellement implantés à la

DDFIP 92 sont transférés à la DDFIP 62.

La direction a indiqué qu'il n'y aurait pas d'agent en surnombre au service RH dans le 92 au 1er septembre.

La CGT a une nouvelle fois dénoncé cette déstructuration des services RH de direction qui accompagne le démantèlement des droits et garanties statutaires des personnels.

Campagne Impôt sur le Revenu

Campagne 2017

Selon la direction l'accueil physique (152 000 usagers reçus) diminue d'environ globalement de 5%. Il augmente toutefois de 10% dans les trésoreries mixtes (ce qui n'empêchera pas la direction de transférer les services Impôts sur les SIP de rattachement au 1/09 prochain!). Les demandes sur les BALF augmentent de 10%. ; l'accueil téléphonique est en baisse. La fiabilisation des états civils et la collecte des RIB ont demandé beaucoup d'efforts aux services.

En relation avec l'abaissement du seuil de l'obligation le taux de déclaration en ligne en fin de campagne était de 63%.

Campagne 2018

Elle est caractérisée par la mise en œuvre du prélèvement à la source (PAS) et un nouvel abaissement du seuil de l'obligation de télédéclaration. La campagne de TH sera impactée par la réforme nationale de la TH. A l'horizon 2020, 80% de la population sera dégrevée de TH.

Une grande campagne médiatique sur le PAS est prévue.

Les représentants syndicaux ont souligné l'ampleur des files d'attente dans les SIP. La direction l'attribue au grand nombre de jours fériés et affirme qu'il n'y a pas globalement de hausse de l'accueil physique. La télédéclaration a également suscité beaucoup de questions de la part des contribuables.

La délégation CGT a mis en garde contre la montée des interrogations et inquiétudes des contribuables au sujet du PAS : en effet le gouvernement ne dit pas tout, par exemple que dans de très nombreuses situations les contribuables feront l'avance de trésorerie à l'Etat (taux de prélèvement calculé hors réductions et crédits d'impôts) ; nos collègues des accueils vont se trouver en première ligne. Idem en matière de télédéclaration.

Et maintenant la Poste et des officines privées proposent leurs services payants (39 euros à la Poste) pour aider à la télédéclaration! En cas de problème (erreur, montage frauduleux...) ce sont nos collègues qui auront à recevoir les usagers.

Autre sujet qui va poser problème : le relèvement annoncé de la TF en compensation de la disparition de la TH qui suscite l'incompréhension des usagers. Le risque d'incidents ne peut qu'augmenter. Nos collègues vont être de plus en plus exposés.

Notre délégation a évoqué les difficultés ressenties par les agents d'Issy, le dispositif d'accueil reposant principalement sur les C. Un représentant de la direction a jugé pour sa part le dispositif très intéressant...

« Adaptation des Structures et du Réseau » (ASR) 2019

La direction a présenté les restructurations supplémentaires envisagées pour 2019 : fusion des SIE da Nanterre Rueil et de Nanterre Ville au 1/1/2019, mise en place d'une trésorerie spécialisée EPS à

Saint-Cloud et transfert de l'activité SPL de Saint-Cloud à Rueil, regroupement de l'activité EPSMS (établissements publics sociaux et médico-sociaux) à la trésorerie d'Issy et fusion-absorption de la trésorerie de Neuilly par celle de Puteaux.

Ces cinq restructurations s'ajoutent aux sept autres mesures déjà présentées par la direction et qui doivent intervenir au 1^{er} janvier 2019 : fusion des SIP de Sceaux, fermeture du SIE de La Défense, fusion des SIE de Montrouge et Sceaux à Sceaux, fermeture des trésoreries de Châtillon et de Malakoff, transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries de Clamart, Bagneux et Villeneuve respectivement aux SIP d'Issy, de Montrouge et de Gennevilliers.

Au sujet des nouvelles restructurations la direction rencontrera prochainement les élus.

La CGT a dénoncé ces nouvelles restructurations-suppressions de services et a demandé leur annulation.

Les élus syndicaux ont interrogé la direction au sujet des droits des agents.

Prenant l'exemple de Neuilly, la direction explique qu'en cas de restructuration les agents seront prioritaires (en rang 2 après éventuelle priorité handicap) sur leurs demandes. Dans le cas particulier de Neuilly la direction s'engage si besoin à garantir le maintien en surnombre sur la commune.

Nous avons pris acte. Mais nous avons fait observer qu'aujourd'hui la garantie de maintien en surnombre à la commune en cas de restructuration est de droit. L'exemple précédent montre qu'elle relèvera du bon vouloir du directeur. Cela confirme le contenu du groupe de travail national : dans le cadre des nouvelles « règles » (affectation nationale au département), la garantie de maintien en surnombre n'existe plus.

Questions diverses :

Hauts-de-Seine Habitat : éventuel passage en comptabilité privée

Les élus du 92 prendront leur décision fin juin. La date d'effet 2019 ou 2020 n'est pas encore connue. 21 agents sont concernés. La direction n'est pas en mesure de garantir le maintien en surnombre à la commune, le 92 étant direction préfiguratrice des nouvelles « règles » en matière de mutation.

Nous avons insisté sur le fait que, si dans le 92 la garantie actuelle de maintien en surnombre et qui sera encore en vigueur en 2019 dans les dizaines de Ddfip non préfiguratrices n'était pas respectée, cela créerait une inégalité de traitement inacceptable au détriment de nos collègues des Hauts-de-Seine. La direction s'est engagée à ce qu'il n'y ait pas de distorsion en défaveur des agents du 92.

Levallois SIE

Une prétendue règle de 50% de présence pour les périodes de congés est arbitrairement instituée ; La direction a rappelé et rappellera les règles en vigueur (pas de minimum de 50%).

Levallois SIP

Une délégation des agents et des sections syndicales sera reçue par la direction lundi 11 juin.

CAD Nanterre

Nous avons interrogé la direction au sujet de l'avancement des travaux de remplacement de la moquette au 12ème étage. Il a été répondu que la moquette avait été changée sur deux salles et que deux autres salles restaient à traiter.

Chauffage accueil Tivoli

Un premier devis a été fait, un deuxième est attendu.

Les représentants et experts CGT au comité technique local : Brigitte Sassou-Messan, Luc Benoit, Philippe Geoffre, Olivier Nau (titulaires).

Pour défendre vos droits, rejoignez la CGT !



BULLETIN D'ADHESION
CGT FINANCES PUBLIQUES 92
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom : Prénom :

Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : Grade :

Échelon : Numéro DGFiP :

Filière Fiscale ☐ Filière Gestion Publique ☐

Adresse administrative :
.....
.....

Date : .../.../..... Signature :

A remettre : À un militant CGT de votre site

ou à renvoyer à : Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex

Pour nous joindre :

Mail : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>